

## INCIVISME

Extrait du Flash Info n°31 - avril 2010 - la suite page 2 du dossier

Suite à la plainte de plusieurs habitants, nous informons les propriétaires situés près du Ruissembeau que celui-ci n'est pas une benne à déchets verts. En effet, il s'avère que plusieurs habitants jettent leurs déchets de tonte ou d'élagage dans le ruisseau.

Cette pratique est formellement interdite, car en cas de fortes pluies, ces déchets bouchent les canalisations et peuvent provoquer des inondations.

Des déchetteries accueillent sans problème ce type de déchets.

En cas de sinistre, la commune portera plainte contre les auteurs concernés.



Extrait d'un de nos tracts et de l'assemblée générale 2012

« La Sentinelle de Pierrevillers »

le : 16 02 2012

Lettre ouverte à M. le maire, ses adjoints et ses « conseillers »...

Autre point qui nous oblige à vous interpellier :  votre courrier réponse transmis à des riverains de la rue de Verdun, deux mois après celui dans lequel ils vous exposaient les modifications du débit du Ruissembeau. Ce ruisseau passant à l'arrière de leur propriété a déjà raviné près d'un mètre de terrain et menace maintenant clôtures et murets.

Dans leur courrier de juillet, ces habitants de Pierrevillers vous précisaient que la largeur de ce ruisseau a été multipliée par quatre en corrélation avec la réalisation des nouvelles constructions réalisées depuis 1995 et que **lors de fortes précipitations ou orages des incidents récurrents survenaient, particulièrement pour des riverains de la rue de Verdun.**

⇒ Vous niez ou minimisez ces incidents dans votre réponse !

⇒ Vous prétendez dans votre réponse que des arbres ont été abattus : c'est faux !

⇒ Dans votre réponse, **vous n'assumez pas la part de responsabilité de la**

**commune** dans le fait que l'augmentation du débit de ce ruisseau est en corrélation avec la réalisation des nouvelles constructions mais par contre, une fois encore, vous tentez d'engager la responsabilité de particuliers pour dresser des voisins les uns contre les autres.

Et tout état de cause, **et c'est le plus remarquable, vous n'envisagez rien pour endiguer l'élargissement du Ruissembeau,** mais la lecture des courriers incriminés aura permis à de nombreux Pierrevillois de constater une nouvelle fois  votre détachement face aux problèmes de certains de vos concitoyens et votre méconnaissance du terrain notamment concernant l'arrivée des eaux de pluie dans ce ruisseau.

Le plus étonnant dans ce programme politique, pas moins que votre mise à l'écart des élus locaux  
municipales ?

Ce ruisseau n'est toujours pas à l'ordre du jour à notre connaissance. Bien que la commune ait fait

**Voir la surprise ci-dessous ↗**



Le Ruissembeau  
A la hauteur  
du parking du stade !!!  
photo du 22 février 2013.

Et là, monsieur le maire, qui  
va porter plainte contre qui  
en cas de sinistre ?

photos du  
22 février 2013

Qu'attend notre municipalité  
pour faire sécuriser la sortie de ce  
parking ???  
Et ici monsieur le maire, qui va  
porter plainte en cas de sinistre ?



Le Ruissembeau  
Sortie du parking du stade !!!

